

Durée de la formation ?

2 jours – soit 14 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires, aux responsables de projets Solvabilité II, aux cadres des directions techniques, financières, risk management des mutuelles et sociétés d'assurance et de réassurance, de l'audit et du conseil.

Pour obtenir quoi ?

Apprendre à réaliser les calculs requis par le processus de l'ORSA, à les présenter dans son rapport annuel.

Quels objectifs pédagogiques ?

Présenter les exigences réglementaires liées au processus ORSA en matière de mesures de risques.

Détailler les méthodes à mettre en œuvre en les illustrant par des exemples.

Maîtriser la formalisation des résultats et des conclusions.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par un exposé pédagogique des différents modèles et des méthodes actuarielles en relation avec l'ORSA et la présentation d'exemples pratiques de mise en application.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances générales en assurance, en actuariat et Solvabilité II. Maîtrise d'Excel.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Didier MERCKLING,

Membre actif de l'Institut des actuaires, préside la commission IARD. Pendant plusieurs années détenteur de la fonction clé actuariat d'une SAM, il a exercé dans diverses compagnies comme responsable actuaire et technique, auditeur, contrôleur interne et gestionnaire de risques, souscripteur en réassurance.



La formation en pratique...

Quand et où ?

6 et 7 juillet 2026

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

2 300 € HT + TVA 20%, soit 2 760 € TTC.

Les frais de participation couvrent les journées de stage, la documentation complète, les déjeuners et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

Le Processus de l'ORSA

- Les objectifs réglementaires
- Les précisions de l'ACPR
- La pratique opérationnelle
- Le rapport ORSA

L'adéquation du calcul du SCR au profil de risque

- Comparaison des risques à ceux de la formule standard
- Quantification des risques

Les calculs de projection

- Le Business Plan
- La projection du bilan prudentiel et de la Solvabilité

Les calculs de sensibilité

- Le choix des hypothèses
- Mesures de sensibilité
- Outils

Les stress-tests

- Le choix des scénarios de stress
- Impact des stress sur le BP, sur la solvabilité
- Mesures de remédiation

Utilisation pour le respect permanent des contraintes réglementaires

- Provisions techniques prudentielles
- Exigences de fonds propres

Le Besoin global de solvabilité

- Définition
- Modèle de capital
- Projections

! Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.